

Chères Tarnacoises, chers Tarnacois,

Cette année encore nous avons été pris de court dans la réalisation du bulletin de début d'année, et je m'en excuse. Entre la préparation du budget, les débats et réunions concernant la compétence de la gestion de l'eau potable, la vie communale toujours plus chargée de contraintes administratives et les préparations des projets 2025, nous voilà déjà au mois de juin...

Le gros sujet du moment est l'annulation de la loi NOTRe qui annonçait la fin de la compétence communale pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Les Sénateurs, puis les Députés ont enfin compris la réalité du terrain en laissant le choix aux collectivités de transférer ou pas cette compétence aux communautés de communes ou syndicats.

Nous avons pendant un temps réfléchi à la création d'un syndicat intercommunal avec nos communes voisines à qui nous distribuons l'eau, mais ce projet a vite été retoqué par les services de la préfecture du fait du faible nombre d'abonnés...

Une étude est en cours par la Communauté de Communes, mais cette dernière ne voulant pas de la compétence, envisage le transfert exclusivement vers les Syndicats existants (Syndicat de la Diège pour les communes ex Bugeat-Sornac et Syndicat de Puy la Forêt pour les autres).

Les agences de l'eau et Syndicats respectifs tendent à vouloir augmenter fortement le prix de l'eau (abonnement, consommation et assainissement) afin de justifier des travaux sur les réseaux à venir...

Nous, élus Tarnacois, défendons notre service public communal ! Nous ne voulons pas d'un transfert de cette compétence qui doit être gérée par les élus locaux et non par un Syndicat avec une multitude de communes (+ de 100 pour le Syndicat de la Diège). Cela entraînerait des débats sans fin pour définir le premier servi dans la planification des travaux.

Ce service doit rester un service public communal !

L'autre gros sujet concerne le chêne de la Liberté.

Lors du projet initial de la réfection des places, nous voulions donner de l'espace à nos symboles tarnacois : le chêne de Sully et le chêne de la Liberté.

Dans ce bulletin, vous retrouverez toutes les informations concernant les différentes études réalisées. Elles arrivent hélas toutes à la même conclusion :

Nous devons abattre ce chêne, par mesure sanitaire et de sécurité. Cette décision, extrêmement difficile à prendre est malheureusement inévitable...

Nous allons replanter un nouvel « arbre de la Liberté », d'espèce plus adaptée au changement climatique, plus bas sur la place, afin qu'il soit mieux protégé des véhicules.

Côté budget, et au vu de la conjoncture actuelle, pour la cinquième année consécutive nous avons décidé de ne pas augmenter les impôts locaux afin de ne pas « taxer » un peu plus le contribuable tarnacois !

Ce mois-ci, le Département va renouveler l'enrobé dans le bourg à partir du carrefour de la Mairie jusqu'à la route de Larpé, puis ensuite jusqu'à la route de Champeaux.

En plus des travaux réalisés l'an dernier, nous pouvons remercier très chaleureusement M. le président du Conseil départemental Pascal Coste et notre conseiller départemental, Christophe Petit, pour ces investissements.

Cette année nous allons finir les chantiers en cours : le terrain multisports, la création du dernier logement T2 à la maison communale, les travaux du pont de Theillet, la fin du schéma directeur de l'assainissement collectif dans le but de programmer la construction de la nouvelle station d'épuration du bourg. La halle sera finie pour l'été.

Je vous souhaite une bonne lecture.

François Bourroux



Budget

Côté budget, grâce à une gestion rigoureuse nous pouvons nous féliciter de ne pas avoir augmenté les impôts encore cette année. Chaque projet a son plan de financement avec des demandes de subventions qui permettent d'impacter le moins possible les finances de la commune.

Les recettes de l'exercice 2024 du budget principal en section de fonctionnement s'élèvent à 978 210.05€ pour 595 782.20€ de dépenses.

Les recettes de la section d'investissement 173 029.18€ pour 311 586.38€ de dépenses.

Les recettes de l'exercice 2024 du budget eau et assainissement en section de fonctionnement s'élèvent à 68 542.03€ pour 85 235.65€ de dépenses.

Les recettes de la section d'investissement 41 672.07€ pour 10 382.00€ de dépenses.

Nous constatons une baisse de la consommation d'eau potable, qui peut s'expliquer par l'attention particulière des abonnés sur cette précieuse ressource.

Afin de pouvoir prétendre aux subventions pour la réalisation de remplacement de canalisations dans la rue des Chardonnerets et pour le projet de la station d'épuration, nous avons dû légèrement augmenter la tarification de ce service à compter du 1er juillet 2025 :

EAU :

- Abonnement annuel 85.00€
- Consommation / m3 1.30€

ASSAINISSEMENT :

- Abonnement annuel 43.00€
- Consommation / m3 0.40€

Travaux 2025

Terrain multisports

Le terrassement, confié à l'entreprise Besse de Tarnac a été réalisé en mars dernier.

Début mai, l'entreprise Auvergne Sport a procédé à la réalisation de la dalle. Courant juin, le terrain multisports sera terminé par la même entreprise. Il sera donc en service lors de la période estivale pour tous les amateurs de sport, jeunes et moins jeunes.



Halle

Les travaux de la halle sont quasiment terminés.

Les entreprises Boivert, Champeaux, Faurie, Azimut Dessin se sont chargés respectivement des travaux de toitures, maçonnerie, électricité - plomberie et de la fresque qui rappellera l'origine du lieu. Nous remercions les entreprises pour leur sérieux et le travail réalisé.



Voirie

Les travaux de voirie 2025 s'élèvent à 114 475.33€ ht dont 45 000€ de subventions de l'Etat avec la DETR et 15 293.00€ avec le programme voirie conventionné avec le département de la Corrèze. Ce qui fait un reste à charge de 54 182.33€ ht à la commune.

La VC n°3 de Broussas et la VC n°30 de la Bessette sont inscrites sur ce programme de travaux pour l'année 2025.

Schéma directeur de l'assainissement

En décembre 2023, nous avons pris la décision de réaliser un schéma directeur de l'assainissement dans le cadre du projet de remplacement de la station d'épuration pour le bourg de Tarnac.

Ce schéma directeur réalisé avec le bureau d'étude IMPAC CONSEIL et le Syndicat de la DIEGE nous permettra d'obtenir les lignes directrices dans le cadre de ce projet.

Le rendu de celui-ci aura lieu en juillet auprès des élus.

Travaux de mise aux normes électriques

Après le passage d'un organisme de contrôle de sécurité électrique, nous avons un certain nombre de travaux à réaliser pour que toutes nos installations électriques communales soient aux normes. Ces travaux vont d'un remplacement d'un simple disjoncteur sur un tableau électrique à un remplacement d'un bloc de sécurité d'issue de secours, mais doivent être réalisés par un professionnel. Le coût de cette mise aux normes est de 2 600€ ht.

Travaux 2025 (suite)

Travaux d'aménagement de la Salle des Fêtes

Le coin bar de la salle des fêtes a bénéficié de travaux afin de proposer aux personnes qui souhaitent la louer de pouvoir profiter de nouveaux services. Le réfrigérateur devenu vétuste et défectueux a été remplacé par une armoire frigorifique. Un lave-vaisselle, une armoire de maintien au chaud des plats ont aussi été installés.

Nous avons également remplacé les tables rectangulaires blanches par de nouvelles tables identiques aux anciennes (20 nouvelles tables)

Ces travaux de modernisation nécessaires ont été réalisés pour un coût de 14 320€ ttc.



Retable

Mi-février le retable de l'église a été entièrement démonté par l'équipe de Nathalie Mémeteau, restauratrice de Dordogne. La totalité des pièces du retable ont été placées pendant deux mois dans un caisson en anoxie (absence d'oxygène) afin de détruire tous les insectes au cœur de l'ouvrage. Au vu de leur état, les statues de la Pietà et du moine ont accompagné le retable et ont bénéficié du même traitement. Plusieurs types d'insectes ont été détectés : vrillettes, lyctus et même... des larves de papillons !

Maintenant l'ensemble est installé dans l'atelier de Nathalie Mémeteau. Le travail commence par l'étude approfondie des éléments puis, par un protocole d'intervention.

Un devis sera effectué pour la restauration éventuelle de la Pietà et du moine.



Travaux du logement de la boulangerie

Faute de candidats sérieux et de volontaires pour reprendre la boulangerie communale, nous allons réaliser des travaux dans le logement situé au-dessus de celle-ci afin de pouvoir la proposer à la location et générer une source de revenus pour ce bâtiment inoccupé.

Voie verte pâle CD19

Depuis quelques temps, vous pouvez voir sur la route venant de Rempnat et celle qui va à Saint-Merd-les-Oussines des inscriptions au sol sur fond vert.

Dans le cadre d'une stratégie de mobilité douce à l'échelle de la Corrèze, le Département a mis en place un plan de développement de « Voies Vertes Pâles » ayant pour ambition de favoriser les mobilités douces du quotidien, de loisir et de tourisme, à partir de voies départementales existantes.



Réunion loup

Le samedi 17 mai, une réunion a eu lieu à Tarnac à la demande de M. le Maire auprès de M. le Préfet au sujet du loup.

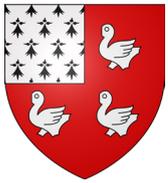


Les éleveurs de la commune étaient présents, ainsi que M. le Préfet, M. le Sous-Préfet d'Ussel, M. Loge, représentant l'Association des Maires de Corrèze, le Président de la chambre d'agriculture, le lieutenant de l'ovellerie, les services de la DDT.

M. le Préfet a rappelé tout son soutien à la profession agricole ainsi que les aides mises en place pour les agriculteurs face à ce grand prédateur.

M. le Maire a également rappelé l'importance des agriculteurs pour nos communes rurales qui sont l'une des principales sources de notre économie locale.

Le verre de l'amitié a été offert par la municipalité à la fin de la réunion.



Spécial Chêne de la Liberté

Deux chênes, celui de la Liberté et celui dit de Sully sont la curiosité de Tarnac. Majestueux, ils racontent deux pans de notre histoire nationale et sont d'indéfectibles témoins de notre histoire communale.

Le 12 mars 1848 était planté le chêne de la Liberté, il est un des derniers sujets encore en vie existant sur le territoire national pour honorer le « peuple parisien » et la Liberté de la France.

Hélas, comme mentionné dans les bulletins précédents, nous rencontrons de sérieux problèmes avec ce vénérable arbre.

C'est pourquoi nous avons décidé de vous communiquer les informations que nous possédons directement dans cette parution.

Comme nous l'avions dit précédemment, nous souhaitons refaire la place des chênes afin de la végétaliser et de redonner de l'espace aux deux patriarches de notre bourg.

Nous avons donc décidé de faire réaliser une étude par un expert forestier spécialisé dans les arbres remarquables.

Vous trouverez dans ce bulletin, les comptes rendus des 3 expertises que nous avons réalisées.

Nous avons demandé une première étude auprès d'un spécialiste des arbres remarquables pour la somme de 6150€ ttc pour le chêne de Sully et de la Liberté.

Voici la conclusion de cette première étude pour le chêne de la Liberté :

Le chêne de la Liberté est moins âgé que le chêne de Sully, puisqu'il aurait près de 180 ans.

Cependant, l'état de dégradation de son collet est préoccupant.

En effet, cette situation semble due à 2 facteurs principaux.

La première est une ancienne et importante plaie non recouverte sur le bas de son fût sur le côté Est, probablement causée par un choc de véhicule.

La seconde cause est, au sud, les conséquences de la présence d'un ancien massif de fleurs avec de la terre rapportée au-dessus de son collet.



Cette forte altération concerne actuellement près de 70 à 80 % de la surface du collet. La stabilité de l'arbre est en jeu, compte tenu de la faible valeur des parois résiduelles périphériques saines (la valeur moyenne est nettement inférieure au seuil de sécurité). Par ailleurs, leur répartition sur la périphérie du collet est très irrégulière. Il y a par conséquent un risque de rupture.

Faute d'amélioration possible de la situation et de mesures de sécurisation palliatives et compte tenu du risque qu'il représente vu sa localisation à proximité d'une route passante, d'une place de stationnement et de bâtiments, un abattage rapide est recommandé après en avoir informé les administrations compétentes et obtenu leur(s) aval(s).

Afin d'être sûr de prendre la bonne décision, nous avons décidé de faire une deuxième étude pour la somme de 872,40€ ttc, dont voici la conclusion :

Malgré un état physiologique qui demeure satisfaisant, le collet de ce chêne est très altéré.

Le système racinaire l'est sans doute également, dans une proportion que nous ne pouvons estimer en l'état actuel des investigations.

Il existe un risque significatif de chute de l'arbre entier et une intervention de mise en sécurité doit être entreprise : abattage, ou test d'ancrage par essai de traction si l'on souhaite encore pousser les investigations sur cet individu classé.

En tout état de cause, la conservation de cet arbre dans le cadre d'un projet de réaménagement de la place de nous paraît pas pertinente en raison de son faible avenir et étant donné qu'il subira ainsi de nouvelles perturbations qui risquent d'accélérer encore son déclin. »

Nous avons donc suivi les conseils du deuxième expert, à savoir de réaliser un test de traction pour la somme de 2160€ ttc.

En voici la conclusion :

Toutefois, des pertes de résistance importantes sont observées sur les deux points de contrôle (racinaires et base du tronc).

Les pertes aux niveaux racinaires, selon les sens de tractions, avoisinent les 70 %.

En plus de l'altération du bois visible au collet, une altération du système racinaire par un agent lignivore serait donc effective à un stade avancé laissant à envisager une évolution défavorable.

L'arbre présente plusieurs défauts contre lesquels il doit réagir pour maintenir au mieux l'intégrité de sa structure :

- multiples grosses plaies de coupe,
- large blessure à la base du tronc côté route,
- dégradation du bois au collet certainement

par un agent lignivore également présent dans les racines comme l'ont montré les résultats sur la tenue du système racinaire.

Également, les conditions environnementales sont en défaveur à une résilience du fait de la minéralisation totale du pied d'arbre et des alentours.

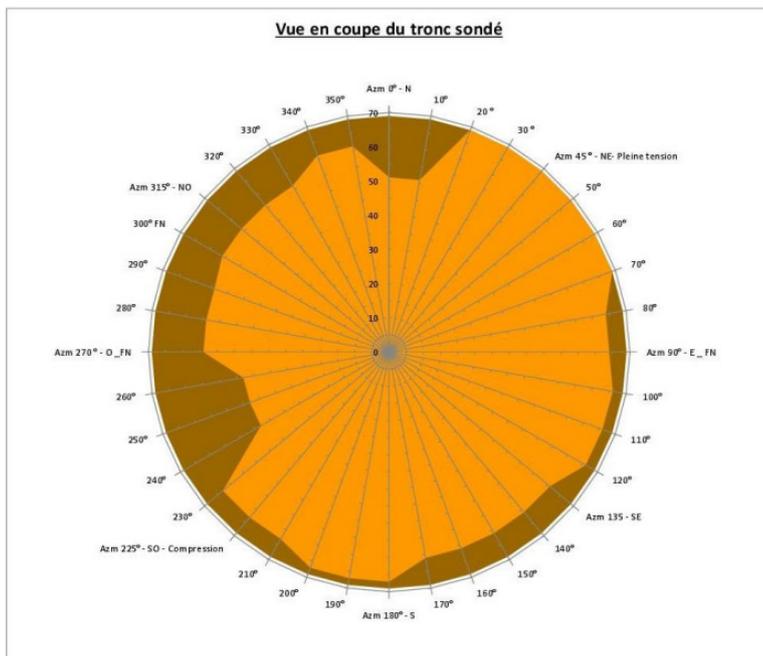
L'espérance de maintien de l'arbre est donc incertaine.

Donc même si les tests de tractions sont actuellement satisfaisants, cela risque de se dégrader rapidement, et ne plus être suffisant pour la stabilité de l'arbre dans un futur proche.

Les conclusions sont sans appel et les deux experts ont confirmé une espérance de vie de 5 ans maximum.

Dans ces conditions, et conjointement au nom de son état de santé et au nom des responsabilités publiques qui sont les miennes, si cet arbre fragilisé venait à tomber sur une personne, nous avons pris la désagréable décision de faire abattre cet arbre.

Nous pourrions organiser une réunion publique d'information avec notre 1er expert qui est un professionnel passionné des arbres remarquables afin qu'il puisse venir vous expliquer mieux que nous, qui ne sommes pas des « experts en la matière » la situation autour des chênes. Toutefois cette réunion ne remettra pas en cause la décision de coupe de cet arbre dont la situation et l'état de santé ne nous permet plus d'aborder son futur sans risque pour les biens ou les personnes.



Le chêne de Sully est quant à lui sévèrement touché mais nous pouvons encore le préserver tout d'abord en plaçant sous la grosse branche un étai qui permettra de le soutenir puis en agrandissant son embase afin de lui redonner de l'espace. Nous allons tout mettre en œuvre afin de faire en sorte que notre chêne de Sully rayonne toujours autant sur cette place !

Lorsque les travaux d'aménagement de la place seront terminés un autre arbre, très beau sujet de son espèce, sera planté à proximité de l'emplacement du chêne de la Liberté. Il fera ainsi honneur à son illustre prédécesseur permettant ainsi une continuité symbolique dans la transmission transgénérationnelle et symbolique. Des études sont en cours pour chiffrer le coût d'un tel arbre, nous reviendrons vers vous dès que les détails nous seront connus.

Fibre

Attention, changements au 1er juillet 2025 :



RÉSEAU PUBLIC FIBRE - ADDUCTION
MAISON INDIVIDUELLE HORS LOTISSEMENT

+ d'info sur : www.nathd.fr/adduction

www.nathd.fr 0 806 806 006 Service gratuit
à prix appelé

● Tout savoir sur l'adduction pour le passage de la fibre

Pour raccorder une habitation à la fibre, un passage doit permettre d'acheminer le câble de fibre optique entre le point de branchement au réseau situé dans la rue (sur un poteau ou en souterrain) et le point de pénétration de la fibre dans l'habitation. Il s'agit d'une adduction.

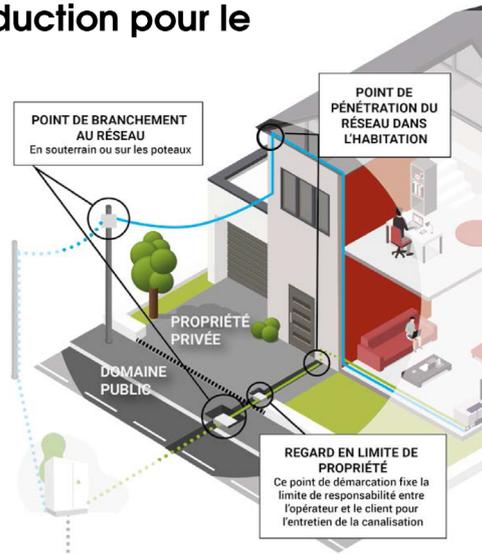
Généralement, le câble fibre utilise le même chemin que le câble cuivre existant.

Si cette adduction n'est pas utilisable (quand le fourreau est cassé ou bouché par exemple) ou si elle n'existe pas (quand elle est en pleine terre ou quand l'habitation n'a jamais été raccordée au réseau téléphonique ou qu'il s'agit d'une construction neuve), des travaux de réparation ou de création sont nécessaires.

Sur la propriété privée, les travaux sont à la charge du propriétaire, comme pour les autres réseaux de téléphonie, d'eau et d'énergie.

Sur le domaine public, dans la rue, les travaux d'adduction reviennent aux collectivités. Dans certains cas, une participation financière pourra être demandée.

Une fois que l'adduction est utilisable sur la propriété privée et sur le domaine public et quand l'habitation est éligible à la fibre, le raccordement est possible. Il est réalisé par l'opérateur fibre de l'utilisateur qui a souscrit un abonnement à la fibre.



POUR UNE CONSTRUCTION NEUVE

Le permis de construire doit prévoir la réalisation et le financement des travaux d'adduction du réseau de télécommunication par son bénéficiaire, sur la propriété privée.
(cf. Article L.332.15 du code de l'urbanisme).

Le propriétaire est dans l'obligation d'équiper une construction neuve d'une ligne de fibre optique dès lors que celle-ci est disponible.
(cf. Article R.113-4 du Code de la construction et de l'habitation)

Dossier de demande d'adduction et information sur :
www.nathd.fr/adduction

L'ADDUCTION SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

La réalisation d'une adduction souterraine est recommandée par rapport à une adduction aérienne pour des raisons de pérennité et de sécurité.

Les travaux nécessaires doivent respecter certaines normes, notamment la mise en place d'un regard en limite de propriété privée, dont la validation de l'emplacement avec NATHD est nécessaire.

Ils peuvent être réalisés par le propriétaire ou par une entreprise de voirie et réseaux divers de son choix.

Un réseau public financé par vos collectivités



LES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS DE COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE

avec le soutien de



Association Mainatja-te

Créée en 2022, Mainatja-te est une association de loi 1901 dont l'objet est la mise en avant et l'accessibilité des soins en médecines complémentaires. L'association a ouvert un lieu de soin, accessible à toutes et à tous, dans le bourg de Tarnac. Des professionnels en thérapies complémentaires vous y accueillent du lundi au vendredi, sur rendez-vous :

Accompagnement psychologique –
Psychothérapie d'orientation analytique
Carine Desset, psychologue clinicienne,
psychothérapeute – 06.21.35.71.33

Massage bien-être
Vera Bürkli – 06.34.09.80.34

Energétique traditionnelle chinoise
Anne-Sophie Lamberts –
07.52.07.77.58

Méthode Poyet (thérapie manuelle issue
de l'ostéopathie)
Francis Besnard – 06.41.26.35.57

Hypnothérapie et programmation
neurolinguistique
Camille Dècle – 06.20.22.66.96

Au plaisir de vous y retrouver bientôt !

Association Mainatja-te, 2 rue de la
fontaine, 19170 TARNAC

Les pratiques de soin complémentaires peuvent accompagner des problématiques très diverses, mais elles ne se substituent pas à une prise en charge médicale dans un parcours de soin coordonné.



Commission CCAS

Comme vous le savez le CCAS n'existe plus en tant que tel. Néanmoins, les anciens membres restent disponibles et à l'écoute pour tout besoin de soutien et d'accompagnement des personnes en difficulté.

En cas de problèmes ou de questions, vous pouvez en informer la mairie et un des représentants vous recontactera au plus vite.

Maison communale



Les repas de la Maison Communale

TARIFS :
 Commande du Lundi au Vendredi
 au 05.55.96.35.49
 Repas 7j/7, sur réservation
 Ouvert à tous, éligible APA



Venez déguster sur place ou à emporter les plats de la Maison Communale



Viande locale,
 Légume BIO,
 Fromages AOP et AOC

Poubelles

Rappels :

Dans les bacs ordures ménagères, ne mettre que les déchets non recyclables produits au quotidien.

Les déchets alimentaires végétaux doivent être mis au compost.

Dans les bacs jaunes, mettre tous les emballages même souillés, non imbriqués les uns dans les autres.

Ceux ayant contenu des produits chimiques, même vides, doivent être apportés à la déchetterie de Bugeat, les métaux, les gravats, les vieux appareils électroménagers, les cartons épais marron également.

Le verre, les papiers et prospectus, ont chacun leur benne (locaux des cantonniers, salle des fêtes, tennis) ainsi que les vêtements et chaussures même usagés (locaux des cantonniers).

Les médicaments doivent être rapportés en pharmacie sans leur emballage.

Les déchets de jardin peuvent être déposés sur le site de l'ancien stade route de Faux-la-Montagne (ou à Bugeat).



À jeter . À trier ?

POUR TOUT SAVOIR, TELECHARGEZ L'APPLI GUIDE DU TRI



Vigilance cambriolage

Attention de bien fermer portes et fenêtres si vous vous absentez, même pour peu de temps !

La période estivale est propice aux cambriolages !

Solidaribus

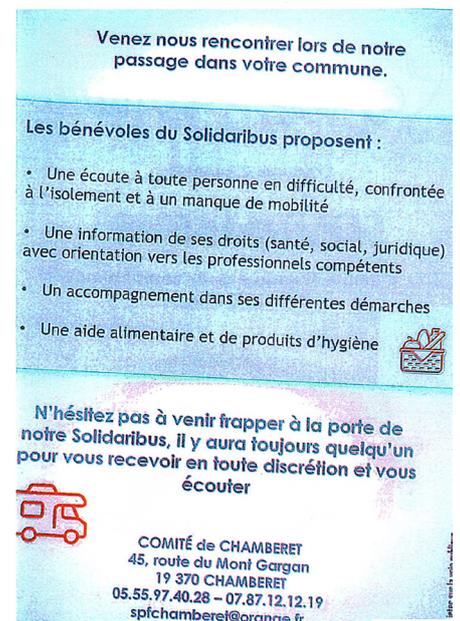
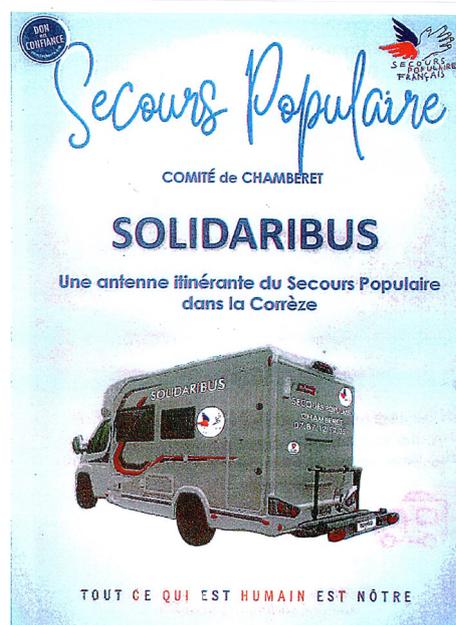
Un solidaribus du Secours Populaire assure des permanences devant la mairie.

Les permanences auront lieu tous les 4e mardis et jeudis de chaque mois de 14h00 à 15h00.

24 et 26 juin – 22 et 24 juillet – (pas de permanence en août) – 23 et 25 sept – 23 et 28 oct – 25 et 27 nov – 18* et 23 décembre

*Exceptionnellement le 3e jeudi

Si vous êtes dans le besoin, n'hésitez pas à les contacter ou à venir à leur rencontre.



Comité des fêtes

Une nouvelle équipe a repris le Comité des Fêtes de la commune.

Présidents : Valérie Verdeaux et Laurent Monteil

Vice-président : Jean-François Caillaud

Trésorier : Pascal Peyraud

Trésorier adjoint : Jean-Jacques Hoffnung

Secrétaire : Manuelle Caillaud

Secrétaire adjointe : Séverine Marguinaud

Si vous souhaitez les aider ou pour toute autre question, vous pouvez les joindre à l'adresse suivante : comitedesfetestarnac@orange.fr

Marché aux plantes



Pastoralisme



L'assemblée générale annuelle de l'Association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine s'est tenue le jeudi 15 mai 2025 à la salle des fêtes de Tarnac. Au-delà des formalités administratives classiques, c'était l'occasion pour l'association de présenter son bilan d'actions de l'année passée – 2024 – à travers plusieurs points : l'accompagnement d'une quarantaine d'éleveur.euse.s sur le Plateau de Millevaches et alentours ; les créations d'estives collectives sur le site des Rochers de Clamouzat, des Monédières ; un projet d'estive collective à bœufs ; et le travail mené sur le sylvopastoralisme en forêt de production. L'assemblée générale s'est conclue par une dégustation de viandes issues d'élevages pastoraux de la Montagne Limousine.



Concours de belote

Vraiment un beau succès pour ce premier concours de belote organisé par le nouveau comité des fêtes de Tarnac. Pas moins de trente équipes (dont plus de la moitié tarnacoise) se sont retrouvées pour tenter de décrocher les jambons et autres saucissons. Un lot inattendu (deux stères de bois) gentiment offert par Rosette et Dédé Bessette récompensait les derniers. Merci à vous tous pour votre participation et à la prochaine !!!



Décès de Stéphane Gatti

Le samedi 24 mai 2025 disparaissait Stéphane Gatti dans d'éprouvantes circonstances à Tarnac.

Il a consacré sa vie à faire vivre l'œuvre de son père Armand, mais aussi à inventer la sienne, toujours à la croisée de l'art, de l'engagement et de l'Histoire Populaire. Son travail profondément engagé a marqué notre commune et celles et ceux qui ont pu travailler avec lui.

Il portait la culture là où elle ne va pas d'elle-même : dans les prisons, les quartiers, la campagne, toujours à l'écoute dans les récits et des vies invisibles. Il faisait vivre une certaine idée de la culture libre fraternelle et indocile.

Merci l'ami !

État civil

La mairie de Tarnac vous propose de faire part de la naissance de votre enfant, de votre mariage, ou du décès de votre proche dans le bulletin municipal. **Afin de respecter votre vie privée, cette diffusion nécessite votre accord.**

Décès :

Jacqueline Fananas née Emile, le 6 mars
Stéphane Gatti, le 24 mai

Naissances :

Moe Magne, née le 6 mars
Diego Bayle, né le 18 mars
Alice Garcin, née le 15 avril